

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ GROUPAMA TRÉSORERIE

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	GROUPAMA TRÉSORERIE
Forme juridique	FCP de droit français
Société de gestion	Groupama Asset Management
Compartiments/nourricier	-
Durée d'existence prévue	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire	Groupama Banque
Commissaire aux comptes	PricewaterhouseCoopers Audit
Commercialisateur	Les réseaux de distribution de GROUPAMA (8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - France) ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management. Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial, tel : 01 44 56 76 76)

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

OPCVM "Monétaires euro"

Objectif de gestion

Le FCP vise à obtenir une performance égale à l'EONIA, après déduction des frais de gestion réels.
En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence

L'EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour transmis à la Banque Centrale Européenne (BCE) par la banque de référence (57 banques) et pondéré par le volume des opérations traitées. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne sur une base « nombre de jours exact/360 jours) et publié par la Fédération Bancaire Européenne.

Stratégie d'investissement

- Style de gestion adopté

L'OPCVM adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence.

Les principales sources de performance résident dans une gestion active :

Gestion active de la vie moyenne des TCN en fonction des anticipations d'évolution des taux des Banques Centrales et des appels d'offre de la Banque Centrale

Européenne, gestion de l'écart de taux entre l'Euribor et l'Eonia, gestion des fluctuations de l'Eonia au cours du mois (notamment pendant la période des réserves).

Gestion du risque « crédit », en complément de la part du portefeuille géré au jour le jour de façon à obtenir un rendement supérieur à l'indice EONIA, une sélection rigoureuse des signatures du secteur privé (sous contrainte de rating BBB- minimum) permet d'accroître le rendement global du portefeuille.

- L'actif de l'OPCVM est composé de :
 - TCN à taux fixe ou variable : certificats de dépôt, billets de trésorerie, EuroCP, titres d'Etat (BTF, BTAN), BMTN dont l'échéance est adaptée à l'horizon de placement recommandé, jusqu'à 100 % de l'actif net.
 - d'obligations à taux fixe, jusqu'à 50 % de l'actif net
 - d'obligations à taux variable référencées Euribor ou Eonia, jusqu'à 50 % de l'actif net.
 - d'obligations d'Etat : jusqu'à 50 % de l'actif net.
 - Caractéristiques du portefeuille :

Sensibilité au taux maximale du portefeuille	0,5%
Maturité résiduelle maximale des titres	2 ans
Maturité moyenne maximum du portefeuille	6 mois

La sensibilité du fonds évoluera dans une fourchette de 0 à 0,5 %.

- GROUPAMA TRÉSORERIE est investi dans des titres dont la notation long terme sera supérieure ou égale à BBB-/Baa3 (Agence de notation Standard and Poor's et Moody's) et la notation court terme supérieure ou égale à A-3/P-3 (Agence de notation Standard and Poor's et Moody's) ou non notés mais ayant fait l'objet d'une notation interne par notre bureau d'analyse financière et extra-financière d'au moins BBB-/Baa3 (long terme) ou A-3 (Court Terme).

Le pourcentage de signatures détenues par GROUPAMA TRÉSORERIE notées BBB-/Baa3 et non notées par les agences de notation n'excèdera pas 5 % de l'actif net avec un maximum global de 3 % par émetteur.

- Le FCP pourra détenir jusqu'à 10 % d'OPCVM.
- Le FCP pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer le portefeuille au risque de taux ou le couvrir contre ce risque dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.
- Afin de gérer la trésorerie, le fonds pourra effectuer des dépôts, des cessions et acquisitions temporaires de titres, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés de taux de la zone euro.

- Risque en capital : Par sa nature, la valeur liquidative d'un OPCVM monétaire s'apprécie jour après jour avec régularité, toutefois, le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque l'OPCVM n'intègre pas de garantie en capital.
- Risque de taux : Le porteur est exposé au risque de taux. Ce risque correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque Crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Degré d'exposition direct au marché actions : néant
- Le détail de l'ensemble des risques encourus par l'OPCVM figure dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Parts I : ouvert à tous souscripteurs.

Parts M : réservé aux investisseurs institutionnels italiens, espagnols, portugais et andorrans.

Le FCP GROUPAMA TRÉSORERIE s'adresse aux investisseurs qui ne souhaitent pas prendre de risque dans la gestion de leur placements et recherchent un placement permettant d'obtenir des possibilités de rendement proches de celles du marché monétaire de la zone euro. Cet OPCVM peut être plus particulièrement utilisé pour des placements à court terme.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Durée minimale de placement recommandée

3 mois.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions**Commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

Exonérations : souscriptions effectuées par les OPCVM nourriciers du FCP

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ▶ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- ▶ des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- ▶ une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Parts I :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net Déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 0,30 % TTC
Commission de surperformance (*)	Actif net	Néant

Parts M :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net Déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 0,20 % TTC
Commission de surperformance (*)	Actif net	Néant

La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres revient à l'OPCVM.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le passage d'une catégorie de parts à l'autre est assimilé à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL
Conditions de souscription et de rachat

Centralisation tous les jours jusqu'à 12 heures à Groupama Banque, 67 rue Robespierre – 93107 Montreuil Cedex.

Les souscriptions et les rachats sont exécutés à valeur liquidative connue avec règlement à J pour les parts I et avec règlement à J+ 3 ouvrés pour les parts M.

Possibilité de souscrire en montant ou en dix-millièmes de parts pour les parts I et en montant ou en millièmes de part pour les parts M.

Possibilité de racheter en dix-millièmes de parts pour les parts I et en millièmes de parts pour les parts M.

Montant minimum de souscription initiale : 1 part pour les parts I & 1 millième de part pour les parts M.

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse du mois de septembre.

Affectation des résultats

L'OPCVM est composé de plusieurs catégories de parts : Parts I & M : Capitalisation.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

L'OPCVM valorise chaque jour de bourse, excepté les jours fériés légaux.

Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Dans les locaux de Groupama Asset Management.

Devise de libellé des parts

Euro.

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 25 septembre 1989.

Il a été créé le 10 octobre 1989.

OPCVM à différentes catégories de parts

Parts	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1 ^{ère} souscription	Frais de gestion maximum	Valeur liquidative d'origine
I *	FR0000989626	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 part	0,30%	15.244,90 €
M	FR0010875237	Capitalisation	Euro	Réservé aux investisseurs institutionnels italiens, espagnols, portugais et andorrans.	1.000 ^{ème} de part	0,20%	1000 €

* comprenant l'ensemble des porteurs de parts ayant souscrit dans le FCP avant la création des catégories de parts.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 58 Bis rue La Boétie - 75008 Paris - France.

Point de contact :

Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

Date de publication du prospectus : 01/04/2010

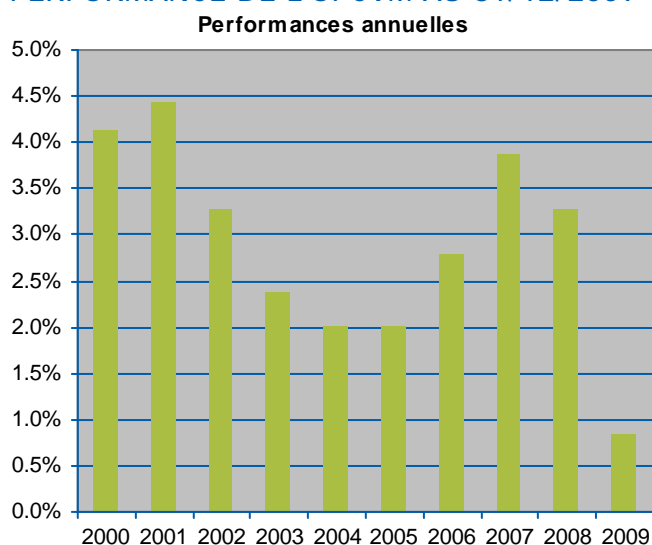
Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste de documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Les informations concernant l'OPCVM sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr>

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B – STATISTIQUE

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2009 (en Euro)



GROUPAMA TRÉSORERIE - I

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0.85	2.65	2.55
Indicateur de référence : EONIA Capitalisé	0.74	2.9	2.75

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.](#)

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2009

En instance d'attestation par les commissaires aux comptes

Frais de fonctionnement et de gestion	0.2001 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	0 % .. % - 0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM Commission de surperformance Commissions de mouvement	0.0004 % 0 % 0.0004 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0.2005 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2009

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté (non applicable) % de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de (non applicable) % de l'encours moyen.

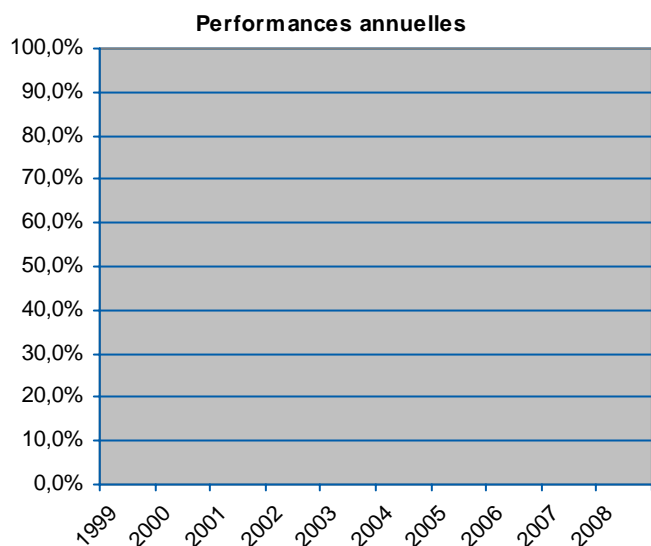
Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	83.53 %

PARTIE B – STATISTIQUE

Cette partie sera complétée ultérieurement à la fin de son premier exercice, la part ayant été créée le 1^{er} avril 2010

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/200a (en Euro)



[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.](#)

GROUPAMA TRESORERIE - M

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-	-	-
Indicateur de référence : EONIA Capitalisé	-	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Cette partie sera renseignée ultérieurement

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 31/12/200a

Frais de fonctionnement et de gestion	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	
Autres frais facturés à l'OPCVM Commission de surperformance Commissions de mouvement	
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 31/12/200a

Cette partie sera renseignée ultérieurement

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté (non applicable) % de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de (non applicable) % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	%